

## TERRASSE de plain-pied (sans surélévation)

Hors périmètre d'un site patrimonial remarquable ou abords d'un monument historique	Sans formalité
Dans périmètre d'un site patrimonial remarquable ou abords d'un monument historique	Déclaration préalable

### Déposer une déclaration préalable

\*\*\*Attention : il existe 2 formulaires :

- déclaration préalable (travaux sur maison individuelle) 13703\*
- déclaration préalable (travaux sur autre construction) 13404\*

Formulaire Cerfa / [Cerfa téléchargeable sur www.service-public.fr](http://www.service-public.fr)

DP 1 - Plan de situation du terrain / Plan cadastral ([www.cadastre.gouv.fr](http://www.cadastre.gouv.fr))

DP2 - Plan de masse à l'échelle avec implantation de la terrasse

DP7 - Photos en couleur de la façade concernée par les travaux (1 vue de près)

DP8 - Photos en couleur de la façade concernée par les travaux (1 vue de loin)

DP11 - Descriptif de la terrasse précisant les matériaux et les teintes utilisés

DP6 - Insertion paysagère du projet (sur photo)

### Réglementation :

Veillez-vous référer au règlement du PLUiHD

(sur le site de Grand Chambéry / règlements secteur urbain)

### Délai d'instruction = 2 mois

car projet situé dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable ou abords d'un monument historique.

### Liste donnée à titre d'information